

Lettre d'information trimestrielle du projet

## Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale

seconde phase

Action extérieure de la Communauté Européenne : DCI-ENV/2008/152-063



**Composante Gabon**

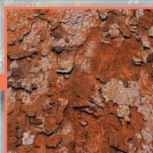
### Retour sur l'attribution des premières forêts communautaires du Gabon



**Editorial de l'équipe du projet DACEFI-2**



**Témoignages de quelques acteurs de la foresterie communautaire**



**Projecteur sur...**

...l'avenir des premières forêts communautaires au Gabon.



**Baromètre des forêts communautaires**



## Le projet DACEFI - Editorial

### Une période charnière

Le Ministre des Eaux et Forêts, M. Gabriel Tchango, a signé le 16 septembre 2013 les décisions d'attribution des deux premières forêts communautaires gabonaises. Il s'agit d'une étape importante. D'une part symbolique, car elle témoigne de l'aboutissement de plusieurs années de travail. D'autre part, elle constitue un soulagement pour les communautés engagées dans le processus depuis plusieurs mois, parfois depuis plusieurs années. Un nouveau souffle pour les associations qui vont être en mesure dans quelques semaines, suite à la validation de leur plan simple de gestion, d'entamer les premières réalisations concrètes.

L'attention est donc tournée aujourd'hui vers les communautés, et nous en profitons pour éditer une lettre d'information un peu particulière. Nous avons choisi de compiler des témoignages de membres d'associations villageoises et d'agents techniques. Ce recueil est précédé du témoignage du Directeur des Forêts Communautaires du Ministère des Eaux et Forêts, M. Charles Ndoutoume Obame, qui est au cœur de la thématique depuis les premières réflexions sur les forêts communautaires au Gabon.

La balle est lancée et la partie peut commencer ! Mais le résultat reste toutefois incertain. En effet, l'avenir des premières forêts communautaires repose encore sur des bases qui ne sont toujours pas suffisamment bien définies. Une période charnière s'ouvre, où tous les acteurs de la foresterie communautaire vont devoir jouer un rôle important. Nous y revenons en détail dans le projecteur de cette lettre.

Quoiqu'il en soit, la dynamique autour des forêts communautaires ne cesse de croître, et nous encourage à continuer nos efforts sur le terrain afin d'adresser aux législateurs, aux bailleurs et aux partenaires, des recommandations justes et réalistes.



Article de presse sur les attributions : <http://news.gembloux.ulg.ac.be/les-premieres-forets-communautaires-au-gabon/>

### Témoignages

#### Témoignage écrit de Charles Ndoutoume Obame, Directeur des Forêts Communautaires



Nous observons un engouement de plus en plus fort pour la foresterie communautaire. Aujourd'hui, c'est près d'une vingtaine de demandes de création qui ont été reçues par la Direction Des Forêts Communautaires, certaines en provenance de zones où les projets d'appui n'interviennent pas. Ceci prouve que ce concept de gestion participative se répand et que des communautés souhaitent activement l'adopter.

Le cadre réglementaire en place depuis le début de cette année nous permet aujourd'hui d'agir, et d'attribuer les premières forêts communautaires. Ceci va permettre une nouvelle dynamique très intéressante.

Nous devons encore aujourd'hui organiser des séances de travail avec l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB), afin de finaliser les modalités de collaboration dans la cadre du suivi des communautés villageoises.

Tout ceci est encourageant, mais il reste encore des points de blocage que nous devons résoudre, afin que le concept de forêt communautaire ne soit pas perverti

et détourné de son but premier : servir la communauté villageoise. Si je me plais à rappeler ce fondement, c'est que de récentes visites sur le terrain m'ont interpellé. Certaines communautés considèrent la forêt communautaire comme un nouveau type de permis forestier, où il sera possible de couper sans limite et sans restriction. Les noms de "coupes communautaires" ou "permis villageois" sont d'ailleurs souvent employés à tort, et préjudiciables au concept même. Nous continuons à croire que la forêt doit être considérée dans son ensemble, que les PFNL doivent y être valorisés, que des activités agricoles et agroforestières doivent y être conduites, etc. Réduire la forêt à une simple exploitation de la ressource ligneuse est très réducteur et ne sera pas profitable sur le long terme à la communauté. Car ces modes de prélèvement libres et peu régulés, que nous avons connus sous le nom de "coupes familiales" puis de "permis de gré à gré" entraînent la disparition de certaines essences, notamment le Kévazingo de nos jours, mais aussi le Padouk, le Wengé, l'Okan, etc. Ceci relève de la responsabilité de la communauté, mais aussi de la volonté des acteurs locaux de la filière de connaître les lois, et des agents des Eaux et Forêts de vérifier qu'elles soient respectées à tous les niveaux. En effet, il n'y aura pas de foresterie communautaire effective dans un environnement hostile, où les voies parallèles sont prédominantes. Une part du travail revient aussi à l'administration centrale, je pense notamment à la définition du Domaine Forestier Rural. C'est aujourd'hui une notion floue à l'origine de nombreux conflits. Ainsi comme rappelé dans cet éditorial, le travail qui nous attend est multiacteurs, et nous nous devons, en tant qu'administration, de coordonner les efforts de tout un chacun afin d'aboutir à une foresterie communautaire équitable et fonctionnelle.

### Témoignage écrit de Elie-Nloh Hubert-Bled, président de l'association A2E



La communauté villageoise d'Ebyeng-Edzuameniène regroupée au sein de l'apolitique et dynamique association A2E vient d'obtenir sa forêt communautaire, la première du Gabon. L'A2E a franchi toutes les étapes incontournables de celle-ci, avec l'appui du projet DACEFI dans sa seconde phase.

Les membres de l'A2E ont été sensibilisés, informés, formés dans différentes catégories socioprofessionnelles dès la délimitation des forêts ancestrales.

La conception et la rédaction du plan simple de gestion fut sous l'entière responsabilité de l'A2E. Ce travail participatif de réflexion, harassant mais intéressant, décourageait surtout dans la confection du dossier à cause des lenteurs administratives dans le circuit. Toutefois, il a abouti au Ministère des Eaux et Forêt, et depuis le 16 septembre 2013, notre communauté villageoise est désormais titulaire de sa forêt communautaire.

Celle-ci favorisera l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, une autogestion durable, dans le respect de la convention de gestion signée. Les recettes des activités agroforestières et de l'exploitation forestière réduiront le chômage et l'exode rural. L'A2E réalisera d'autres activités planifiées à court, moyen et long termes : l'agrandissement des logements du personnel de santé, l'achèvement de la construction de la chapelle protestante et la construction de l'église catholique, la construction d'une salle d'écoute, d'une école primaire et maternelle pour n'en citer que quelques-unes.

### Témoignage oral de Joachim Ombiobadi, vice-président de l'association Matémangué Ma Nzé

« Pour moi, c'est une joie d'entendre que la forêt communautaire apparaît vraiment à nos yeux aujourd'hui. Je pense que nous essayons d'avoir la nôtre depuis trois ans ! Ces moments-là étaient difficiles, il a fallu combattre ! Nous avons sensibilisé nos frères et sœurs qui n'avaient pas compris, et aujourd'hui tout le monde est derrière nous. Ce serait très grave si le gouvernement ne pensait pas à nous donner la forêt communautaire. Ça donnerait vraiment un coup à notre association. Car, avec cette forêt communautaire, nous allons remonter les difficultés que nous croisons en tant que villageois. On pourrait créer beaucoup de choses si on avait une caisse qui était gérée par nous-mêmes. Je trouve que c'est une bonne chose que la forêt communautaire soit gérée par une association, car un seul individu ne peut rien faire ! »



### Témoignage oral d'Ango Moïse, agent provincial des Eaux et Forêts

« Il y a un an, à mon arrivée à Makokou, j'ai découvert la foresterie communautaire. J'en avais entendu parler sans savoir de quoi il s'agissait.

A mon arrivée à Makokou, le Directeur Provincial m'a dit que je serai le point focal "forêt communautaire" en Ogooué-Ivindo. Partout où DACEFI-2 partait, je devrais l'accompagner. D'où mon souhait que la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo puisse avoir un service des forêts communautaires.

Je vois deux points positifs à la foresterie communautaire :

Premièrement, elle a été créée par le gouvernement pour venir en aide aux communautés. Parce qu'avec cette affaire des permis forestiers, les villageois n'avaient plus d'espace pour exercer leurs droits.

Deuxièmement, prenons le cas d'une communauté comme celle d'Ebyeng-Edzuameniène, celle-ci pourra travailler dans sa forêt communautaire, une fois attribuée, selon ce qui est indiqué dans le plan simple de gestion. Les règles devront être respectées pour ne pas exploiter la forêt en désordre.

Néanmoins, le développement de la foresterie communautaire rencontre des freins. Par exemple, la difficulté pour une association de rester unie. Parfois, le bureau exécutif d'une association prend le contrôle sans tenir compte de l'avis des autres membres.

Ensuite, le manque de matériel roulant et de mesures d'accompagnement à la disposition des Eaux et Forêts représente un second frein important. Par exemple, lors de la mission de délimitation de la forêt communautaire de Hendjé, j'ai croisé des éléphants, loin en forêt, près de la Mougandji. J'aurais pu me faire agresser par l'un d'eux. Avoir un accident. Il y a des risques dans ce travail. Ils devraient être compensés par des mesures d'accompagnement et un équipement adéquat.

Mon souhait est qu'après DACEFI-2, l'administration prenne le relais, et qu'elle s'en donne les moyens.

Moi-même, en tant que point focal, je pourrais former mes collègues. Je sollicite d'ailleurs une formation approfondie car je ne maîtrise pas encore tout sur la foresterie communautaire. »





## Témoignages (suite)

### Témoignage oral de Marcel Moizombe, responsable technique de l'association Matémangué Ma Nzé

« La forêt communautaire est une bonne chose. Elle ressemble à un permis qui nous est attribué. L'exploitation du bois, la vente de grumes et le sciage peuvent nous permettre de développer le village. Par contre, je ne crois pas vraiment aux PFNL comme source de revenus. Et puis nous trouvons que 5 000 hectares sont trop peu pour notre forêt, l'Etat devrait repousser les permis forestiers, plutôt que de nous limiter. Nos champs se retrouvent aujourd'hui dans les permis forestiers !! Nous espérons que notre forêt communautaire sera attribuée avant le départ de DACEFI-2. Mais nous ne sommes pas encore convaincus, car même si la procédure est simple, la décision au niveau du Ministère prend trop de temps. Nous sommes encore en train de rédiger le plan simple de gestion, mais nous pourrions déjà avoir la convention de gestion provisoire de notre forêt ! Nous trouvons cela difficile ! Si le projet DACEFI-2 prenait fin avant que nous ayons notre forêt communautaire, nous nous adresserions aux Eaux & Forêts, mais je crains qu'ils ne soient pas aussi disponibles que le projet DACEFI. S'ils ne nous aident pas, ce sera très difficile. Pour finir, je dirai que le bois qu'il nous reste se trouve à des kilomètres en forêt. Sans véhicule, c'est difficile d'aller le scier, et on ne peut pas transporter la Lucas Mill sur les têtes ! C'est trop loin et il n'y a pas d'accès. Si j'étais Ministre, j'admettrais que les engins puissent entrer pour tirer ce bois. Je trouve que l'argument de ne pas créer des routes en désordre dans la forêt n'est pas tellement important. Les débardages n'abîment pas la forêt. Ce ne sont pas des routes où les véhicules passent, et la brousse reprend vite sa place. »



### Témoignage oral de Rachelle Angone, animatrice au sein du projet DACEFI-2



« Au fil des années, les textes de lois sont de plus en plus clairs concernant les modes d'attribution et la gestion des forêts communautaires. On note aussi au niveau de certains villages une plus grande prise de conscience de leurs responsabilités, ce qui est très positif.

Malheureusement nous constatons aussi qu'il y a encore des freins dans l'avancement significatif du processus. On peut citer la lenteur administrative et le manque d'appropriation au niveau des agents provinciaux, qui doivent être responsables du suivi des forêts communautaires, pendant et après leur attribution.

Les populations rurales sont elles-mêmes un potentiel frein à la bonne mise en œuvre de la foresterie communautaire, surtout quand elles essaient de l'utiliser pour d'autres choses, ou lorsque seule une partie du village bénéficie du monopole de la gestion.

Cela peut être destructeur ! C'est aussi une source d'échec, car quand cette minorité se désiste, toute la dynamique retombe.

Il faut insister dans la sensibilisation sur le fait que la forêt communautaire concerne toute la population. Cela ne pourra pas aller pour tous les villages, c'est clair, mais ce sera la bonne solution pour certains, ceux qui sont solidaires et motivés pour aller de l'avant ! »

### Témoignage écrit de Carl Moubogou, ingénieur forestier au sein du projet DACEFI-2



Ce que j'apprécie de la foresterie communautaire...

D'abord, la forêt communautaire (FC) représente la reconnaissance officielle par L'Etat de l'appartenance d'un espace à une communauté villageoise, ainsi que comme étant la seule à pouvoir le gérer et l'exploiter. Ceci a le mérite de responsabiliser la communauté, dans le respect de la loi.

C'est aussi, et surtout, une initiative libre et volontaire d'une communauté rurale qui y perçoit une possibilité d'améliorer les conditions de vie au village.

Ensuite, grâce à la FC, les membres de la communauté apprennent les métiers du bois et des emplois sont créés au village avec pour corollaire le ralentissement de l'exode rural.

Avec les revenus tirés de l'exploitation de la FC, la communauté peut développer le village (électricité, pompe à eau, etc.), et ces revenus ne sont pas taxés.

N'oublions pas la gratuité de l'appui de l'administration des Eaux et Forêts pour la cartographie et les travaux préparatoires à l'élaboration du plan simple de gestion d'une FC.

Enfin, une FC est aussi le lieu d'apprentissage et d'exercice d'une démocratie locale. Les décisions sont prises après avoir été discutées et arrêtées d'un commun accord. Un consensus doit être trouvé par l'ensemble de la communauté (et non par un seul individu) pour décider par exemple de la façon dont sont gérés les revenus issus de l'exploitation de la forêt communautaire.

Ce que je déplore toutefois...

Certes les premières FC sont attribuées, et d'autres suivront sûrement. Le dispositif institutionnel est aussi là : une Direction Technique des Forêts Communautaires, une Agence d'Exécution et un Fonds Forestier National (FFN), mais pourtant des manquements persistent. Il semble que chaque partie ne sache pas encore quel rôle elle doit exactement jouer dans ce dispositif, et plus ennuyeux encore, les ressources humaines et financières ne sont pas encore déployées en province ou disponibles auprès du FFN pour accompagner efficacement les forêts communautaires gabonaises. Soulignons que pour se voir attribuer une FC, une communauté villageoise doit entreprendre une longue procédure administrative, et elle peut vite se décourager si rien de concret ne se dessine.

**...l'avenir des forêts communautaires au Gabon**

Voici donc les premières forêts communautaires reconnues au Gabon. Cette étape représente une période charnière, où les travaux de législation se terminent et où les actions de mise en œuvre vont pouvoir se mettre en place à grande échelle. En d'autres termes, il s'agit d'un passage de relais entre la Direction Générale des Forêts et sa Direction des Forêts Communautaires et l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB).

Si la Direction des Forêts Communautaires conserve un rôle de conception et de contrôle, c'est à l'Agence que revient le mandat de l'appui à la création des prochaines forêts communautaires et de mise en œuvre de leur plan simple de gestion. L'avenir de ces espaces villageois repose donc aujourd'hui sur la nature et la qualité de l'accompagnement des agents, qui reste encore à ce jour en cours de planification. Il est important que des stratégies soient rapidement mises en place, afin de pouvoir répondre efficacement aux dizaines de demandes de création en cours, et celles qui seront suscitées par ces premières attributions.

La foresterie communautaire n'est certes pas un mode de gestion qui correspondra à une grande majorité des communautés rurales gabonaises. Mais elle reste pour certaines une opportunité de développement pour laquelle les populations s'engagent avec motivation, et il est important que ces villages aient un interlocuteur présent et actif, qui catalyse les ambitions locales. Car si la nouvelle législation a permis de simplifier les étapes techniques, il reste des pans qui nécessiteront un accompagnement minimum, sans quoi la gestion ne pourra être effectivement durable et raisonnée.

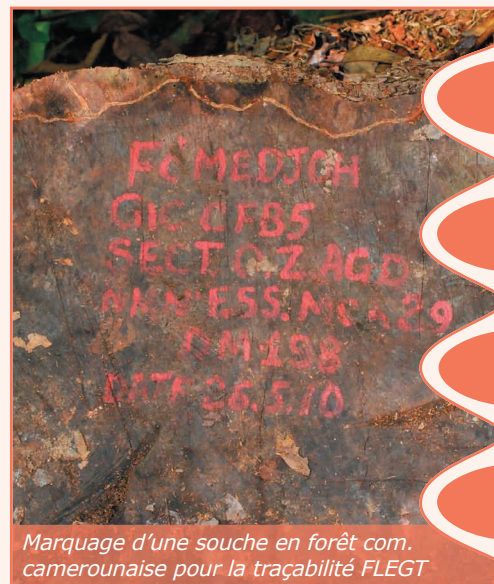
Mais l'avenir des premières forêts communautaires n'est pas seulement conditionné par la présence et l'efficacité de l'AEAFFB, il est également étroitement lié, pour ce qui est de la production de bois, à l'avenir du plan d'action FLEGT. Promu par l'Union européenne pour renforcer les législations forestières et endiguer l'exploitation illégale, le Gabon (en 2010) s'est prononcé en faveur de cette disposition, et s'est engagé d'une part, à renforcer le contrôle forestier et, d'autre part, à proposer un système de traçabilité adapté. Le bois issu des forêts communautaires ayant été désigné comme source légale de bois éligible au FLEGT, il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place un dispositif de traçabilité qui puisse répondre aux exigences, tout en étant adapté au contexte de la foresterie rurale.

Les tentatives d'articulation entre les forêts communautaires et le FLEGT dans les pays voisins concernés ne sont pas très concluantes. Au Cameroun, chercheurs et techniciens ont testé différents schémas, et arrivent à des conclusions parfois alarmistes, où les forêts communautaires pourraient être à l'origine de l'échec du FLEGT au niveau national<sup>(1)</sup>. La question devra être inévitablement traitée au Gabon, et des stratégies proposées pour anticiper ces écueils. Les forêts communautaires pourraient tout à fait sortir du dispositif FLEGT et viser d'autres filières.

Car l'avenir des forêts communautaires et du bois qui y est produit pourrait aussi être le marché local. La demande dans les grandes villes est importante et croissante, mais souvent non satisfaite. Pour le seul cas du bois, les marchandises de substitution sont des produits en aggloméré de piètre qualité, et d'une durabilité très réduite en zone rurale. Le même constat est fait avec les produits forestiers non ligneux et produits agricoles, où la production locale est très vite épuisée, et compensée par des importations massives des pays voisins. Il y a donc bien une niche économique à prendre pour les communautés rurales qui seront organisées dans ces domaines.

Et c'est très certainement un autre point qui conditionne l'avenir des premières forêts communautaires : la capacité de gestion des associations villageoises. Seront-elles à la hauteur de ce premier rendez-vous ?

La réponse dans une prochaine lettre d'information !



Marquage d'une souche en forêt com. camerounaise pour la traçabilité FLEGT

(1) Beauquin et al., 2012. Will community forestry put an end to FLEGT in Cameroun ? In. Lettre d'information n°34 de l'ATIBT.

## Baromètre des forêts communautaires appuyées par le projet

Le baromètre des actuelles et futures forêts communautaires du Gabon schématise l'état d'avancement des communautés villageoises inscrites dans un processus de légalisation de leur forêt communautaire (FC). Ces indicateurs reprennent les étapes importantes de ce processus. Ils ne sont pas exhaustifs ; de nombreuses activités annexes sont également entreprises dans les villages.



### Communautés partenaires :

	dynamique communautaire	association villageoise	délimitation de la FC	plan simple de gestion	légalisation & utilisation
<b>Ebyeng-Edzua</b>					
<b>Massaha</b>					
<b>Nzé Vatican</b>					
<b>Hendjé</b>					
<b>Ekorédo</b>					
<b>Engongom</b>					
<b>Ebe-Messe-Mélane</b>			<i>pas de forêt communautaire envisagée</i>		
<b>Menguengne</b>			<i>pas de forêt communautaire envisagée</i>		
<b>La Scierie</b>					
<b>Zolendé</b>					
<b>Ebel Abanga</b>			<i>pas de forêt communautaire envisagée</i>		

			évolution		absence		en cours / partielle		effective		à revoir, non valide
--	--	--	-----------	--	---------	--	----------------------	--	-----------	--	----------------------

### Quelques chiffres clés :

Nombre de villages engagés dans la légalisation de leur forêt communautaire	<b>6</b>	Nombre de plants produits à ce jour	<b>10 050</b>	Nombre de villageois formés	<b>435</b>
Nombre de villages appuyés en agroforesterie	<b>14</b>	Nombre de formations techniques dispensées	<b>34</b>	Nombre de villageois touchés par le projet	<b>1 850</b>



Inflorescence d'*Homalium* sp. (Flacourtiaceae)

### Contacts :

Coordination du projet  
 Contacter Quentin Meunier – DACEFI-2, s/c WWF CARPO, Libreville (meunierquentin@hotmail.com)  
 Antennes techniques au Gabon (Makokou et Ndjolé)  
 Contacter Sylvie Boldrini – DACEFI-2, s/c WWF CARPO, Makokou (boldrinisylvie@gmail.com)  
 Equipe technique à Gembloux (Belgique)  
 Contacter Michèle Federspiel (ASBL Nature+) et Cédric Vermeulen (Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech.) (m.federspiel@natureplus.be et cvermeulen@ulg.ac.be)

### Sites Internet :

DACEFI-2 : [wwf.panda.org/dacefi2](http://wwf.panda.org/dacefi2) et <https://www.omnispace.fr/dacefi2/>  
 Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech : [www.fsagx.ac.be/gf](http://www.fsagx.ac.be/gf)  
 ASBL Nature + : [www.natureplus.be](http://www.natureplus.be)  
 WWF : [www.panda.org](http://www.panda.org)

Auteurs de ce numéro : Meunier Q., Moubogou C., Morin A., Boldrini S., Vermeulen C., 2013.  
 Conception et photographies : Meunier Q.

